

Savoirs disciplinaires en arts visuels (facultatif)

0 ECTS

Ce module offre la possibilité de mettre à jour les savoirs disciplinaires nécessaires et prérequis aux cours de didactique des arts visuels. Il propose une réflexion par la pratique des techniques de la couleur, de la représentation de l'espace, de la ligne et du mouvement ainsi que de la médiation culturelle (rapport à l'oeuvre d'art et l'image ,analyse et sémiologie).

L'étudiant développera son expression et ses savoirs disciplinaires en s'imprégnant des techniques de la représentation , travaillera avec des outils appropriés et s'appropriera des références culturelles.

La validation de ce module prépare l'étudiant au module BP31/ 32 AVT.

Formations concernées

Bachelor of arts pour l'enseignement dans le degré primaire

Semestre

Automne
Printemps

Horaire

Mardi 14:15 - 17:45
Vendredi 14:15 - 17:45

Compétences travaillées

1
2
8

Organisation du module

BP13-23AD-AVI-1 Dessiner, tracer, graver et peindre

Prérequis

Aucune

Responsable du module

Vukovic Stoja, UER AT
stoja.vukovic@hepl.ch

Modalités de travail

6 après-midis de cours à la HEP et travail personnel de l'étudiant.e. Le support de base pour les créations est un carnet de dessin.

Niveaux de maîtrise évalués

- Intégrer les différents savoirs à enseigner par la pratique de techniques de représentation propres aux arts visuels (1)
- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner (1)
- Préciser ses forces et ses limites ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver (2)
- Identifier ses besoins de formation présents ou futurs et y répondre dans le cadre de la formation permanente (2)
- Utiliser efficacement les possibilités documentaires des TIC (8)

Évaluation formative

Plusieurs retours formatifs, pendant les ateliers données par des enseignants.es spécialistes en arts visuels

Évaluation certificative (pour la session de juin 2023)

Ce cours définit le niveau de connaissances disciplinaires à maîtriser pour suivre le module didactique BP31/32 AVT.

Ces connaissances doivent être validés avant la fin du 3e semestre. Elles peuvent faire l'objet d'une validation anticipée selon les acquis antérieurs des étudiants.es.

Ouvrages de base

Bibliographie en arts visuels 13-23 AD-AVI

(2022-2023) disponible sur le lien Moodle de cours BP13-23 AD-AVI